

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE  
PROCES-VERBAL  
Conseil Municipal du Mercredi 15 février 2017

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé (avec pouvoir) :

Excusés, absents : Madame Pascale Meunier

Le quorum étant atteint, Monsieur Christophe Labrousse commence la réunion à 20h05.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Christophe Labrousse annonce l'ordre du jour du conseil ; il indique qu'il ne sera pas possible d'approuver le compte de gestion 2016 car il ne nous est pas encore parvenu et, par conséquent, le compte administratif non plus. En effet, il doit être adopté après le compte de gestion. Il propose l'ajout de 2 points :

- *Nouvelle délibération concernant le Compte épargne temps*
- *Chemin de randonnée*

Ces ajouts sont acceptés par l'ensemble des membres du Conseil.

*1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 11 Janvier 2017*

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2017.

*2- Approbation du compte de gestion 2016*

Point supprimé car non reçu à ce jour

*3- Approbation du compte administratif 2016*

Point supprimé car doit être voté après le compte de gestion, non reçu ce jour.

*4- Election d'un(e) quatrième adjoint(e) suite à la démission de Madame Pascale Meunier*

Monsieur Christophe Labrousse annonce que, suite à la démission de Madame Pascale Meunier de son poste d'adjointe en septembre dernier, il avait été décidé de continuer avec seulement 3 adjoints au lieu de 4. Après réflexion et afin de répartir le rôle de chacun des adjoints et des conseillers au sein de l'équipe municipale, mais également pour rester dans l'objectif fixé lors de son élection en 2014, le maire informe qu'il souhaite revenir à 4 adjoints et propose de revoir les délégations de chacun.

Il informe les conseillers présents qu'il souhaite maintenir la parité et il souligne qu'il a étudié plusieurs possibilités.

Il propose donc la liste suivante :

1ère adjointe : Madame Françoise Butré

2ème adjoint : Monsieur Cédric Bricaud

3ème adjointe : Madame Astrid Sublen

4ème adjoint : Monsieur Pascal Brunet

Il demande si d'autres personnes se portent candidates à ces postes d'adjoints.

Aucune candidature n'est enregistrée.

Le vote peut donc avoir lieu.

La liste des adjoints est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le maire propose que Madame Astrid Sublen remplace Madame Pascale Meunier comme déléguée suppléante au Syndicat d'Assainissement Mellois.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de redéfinir les délégations de chacun.

Considérant que pour permettre la bonne administration communale, il convient de donner délégation, à compter du 1er mars 2017, aux adjoints suivants sous la surveillance et la responsabilité du maire :

\* Madame Françoise Butré, 1ère adjointe en charge principalement :

- des agents de la mairie et des salles
- de la gestion communale (domaine de la commune, contrats de la commune, Gestion des Services Publics Locaux)
- de la communication – de l'accueil,
- de l'urbanisme,
- de l'environnement et du développement durable,
- des affaires scolaires ainsi que de la Jeunesse.

Madame Françoise Butré est habilitée à signer les documents se rapportant aux affaires précitées.

D'autre part, et en cas d'empêchement du Maire, elle est habilitée à signer tous les documents relatifs aux finances, principalement les bordereaux de mandats et de titres (avec la signature électronique).

\* Monsieur Cédric Bricaud, 2ème adjoint, en charge principalement

- de l'amélioration et de la valorisation du patrimoine
- de l'aménagement et des logements
- de la gestion communale (domaine de la commune, contrats de la commune, Gestion des Services Publics Locaux)
- des actions économiques
- de l'emploi
- de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- de l'Europe (fonds européens structurels et d'investissement)

Monsieur Cédric Bricaud est habilité à signer les documents se rapportant aux affaires précitées.

D'autre part, et en cas d'empêchement du Maire et de Madame Françoise Butré, il est habilité à signer tous les documents relatifs aux finances, principalement les bordereaux de mandats et de titres (avec la signature électronique).

En cas d'empêchement de Monsieur Cédric Bricaud, 2ème adjoint, Monsieur Pascal Brunet, 3ème adjoint, est délégué pour exercer les fonctions dans les domaines précités et signer les actes correspondants.

\* Madame Astrid Sublen, 3ème adjointe, en charge principalement :

- de la vie associative – de l'animation locale
- de la gestion communale (domaine de la commune, contrats de la commune, Gestion des Services Publics Locaux)
- de la culture (animations)

Madame Astrid Sublen est habilitée à signer les documents se rapportant aux affaires précitées et signer les actes correspondants.

D'autre part, et en cas d'empêchement du Maire, de Madame Françoise Butré et de Monsieur Cédric Bricaud elle est habilitée à signer tous les documents relatifs aux finances, principalement les bordereaux de mandats et de titres (avec la signature électronique).

En cas d'empêchement de Madame Astrid Sublen, 3ème adjointe, Madame Françoise Butré, 1ère adjointe, est déléguée pour exercer les fonctions dans les domaines précités et signer les actes correspondants.

\* Monsieur Pascal Brunet, 4ème adjoint en charge principalement :

- des agents du service technique,
- de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux)
- de la communication (cette dernière en partenariat avec Madame Françoise Butré, 1ère adjointe)
- des réseaux (déclaration et localisation des réseaux, financements des réseaux, redevances pour occupation du domaine public par les réseaux)
- de la gestion communale (domaine de la commune, contrats de la commune, Gestion des Services Publics Locaux)
- de l'agriculture (relation avec le monde agricole)
- des animaux
- de l'incendie et des secours
- de la sécurité et des risques
- des informations géographiques

Monsieur Pascal Brunet est habilité à signer les documents se rapportant aux affaires précitées.

D'autre part, et en cas d'empêchement du Maire, de Madame Françoise Butré, de Monsieur Cédric Bricaud et de Madame Astrid Sublen il est habilité, à signer tous les documents relatifs aux finances, principalement les bordereaux de mandats et de titres (avec la signature électronique).

En cas d'empêchement de Monsieur Pascal Brunet, 4ème adjoint, Monsieur Cédric Bricaud, 2ème adjoint, est délégué pour exercer les fonctions dans les domaines précités et signer les actes correspondants.

Après avoir étudié les propositions, les membres du Conseil approuvent :

- les délégations données aux adjoints
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

Le Maire indique que suite à la parution du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire est modifiée au 1er janvier 2017 ainsi qu'au 1er janvier 2018. Comme la délibération du 15 avril 2014 faisait mention de cet indice 1015 il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Proposition est faite d'indiquer que l'indemnité des élus correspond à un taux déterminé faisant référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Rappel des taux :

- le maire : 43 %
- les adjoints : 16,50 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- approuvent ces modifications
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

5- Présentation de la feuille de route du maire pour les 3 dernières années

Monsieur Alexandre Ribot arrive en réunion et indique que Madame Manguy a été retardée et va arriver bientôt.

Monsieur Christophe Labrousse remercie les élus de leur présence ; il précise que les décisions prises le sont par l'ensemble du conseil et que même s'il y a aujourd'hui 2 élus de moins qui ont choisi de démissionner pour des raisons personnelles, la cohésion du groupe est toujours celle du départ. Il précise qu'il souhaite continuer à travailler dans ces conditions.

Le maire indique ensuite que le budget est très contraint et remercie Madame Lydie Ardouin et Madame Sandrine Viollet pour le travail réalisé sur ce sujet.

Il indique qu'il va falloir faire des coupes franches, il en était question depuis plusieurs années mais il va être nécessaire de faire une année blanche, ou plus en investissements pour rééquilibrer les comptes. Il était nécessaire de faire des investissements au sein de la commune, et il ne faut les regretter car cela permet de montrer un nouveau visage de la commune mais il faut aussi savoir les limiter en cas de nécessité.

Il indique ensuite que Monsieur Pascal Brunet présentera bientôt le budget de façon à en comprendre toutes les facettes.

Monsieur Christophe Labrousse précise qu'il y a un point sur lequel il n'est pas entièrement satisfait : le manque de présence de certains élus aux différentes manifestations communales. En effet, chacun s'est engagé en début de mandat pour être présent lors des manifestations y compris celles des associations mais il y a eu de nombreuses absences.

Il souhaite redonner à chacun des conseillers une délégation en lien avec un adjoint. Il a pris en compte les compétences, les expertises de chacun pour faire ces choix.

Monsieur Christophe Labrousse propose à Monsieur Bernard Neige de s'occuper de l'environnement, du développement durable, car il est un homme de terrain, qui connaît bien toute la commune, son histoire, ses chemins...

Monsieur Bernard Neige accepte sa mission.

Monsieur Christophe Labrousse demande ensuite à Monsieur Christian Vezien de bien vouloir prendre le relais en cas d'absence de Monsieur Pascal Brunet pour la gestion des agents du technique et également d'aider Monsieur Bernard Neige pour les chemins. Monsieur Christian Vezien accepte ces missions.

Le Maire demande à Madame Micheline Guérin de bien vouloir être la référente pour le conseil

des sages où il pourra venir en appui si nécessaire et Madame Guérin accepte.

Monsieur Labrousse demande ensuite à Madame Céline Bonneau et à Madame Dany Nivelles de bien vouloir seconder Madame Astrid Sublen pour l'organisation des manifestations, les commandes, la gestion des salles, en particulier en ce qui concerne le logiciel, le matériel...

Mesdames Céline Bonneau et Dany Nivelles acceptent de seconder Madame Astrid Sublen.

Monsieur Labrousse propose ensuite à Monsieur Alexandre Ribot d'accompagner Monsieur Cédric Bricaud pour l'aménagement du lotissement qui accepte et à Monsieur Mathieu Texier de seconder Monsieur Brunet dans le dossier de la défense incendie. Monsieur Texier accepte également cette mission.

Le maire indique qu'il va proposer à Madame Fabienne Manguy lorsqu'elle sera arrivée de bien vouloir seconder Madame Françoise Butré sur la rubrique « historique » du bulletin municipal et également en appui à Madame Astrid Sublen sur la partie « culture ».

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il ne faut pas perdre de vue qu'en 2019, il va y avoir le rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs sur notre commune.

Il précise également qu'il tient à remercier les élus du CCAS pour leur travail.

Monsieur Labrousse passe ensuite la parole à Monsieur Brunet pour la présentation du budget.

Monsieur Pascal Brunet présente ensuite les évolutions du budget depuis 2008.

Madame Manguy arrive pour la réunion.

On constate que les recettes sont en baisse, les dépenses aussi en 2016 avec le départ de la moitié des agents de la commune vers la communauté de communes en raison du transfert de la compétence scolaire.

En ce qui concerne l'investissement, la section est en déficit depuis plusieurs années, il n'est donc pas possible de continuer ainsi.

Il y a environ 100 000 € d'emprunt par an à rembourser jusqu'en 2023.

Il n'y a presque plus d'excédent reporté ; il est donc nécessaire de faire le point sur les dépenses, les recettes, les emprunts, le fonds de roulement à prévoir.

Il y a des dépenses incompressibles, et d'autres lignes budgétaires sur lesquelles il est possible de faire des économies (voire les photocopieurs, la téléphonie, le chauffage).

Toutes les pistes seront étudiées ; il faut également demander aux associations de la commune qui utilisent les locaux communaux de faire des efforts pour baisser les factures de chauffage par exemple.

Madame Fabienne Manguy indique aussi qu'il est peut-être nécessaire de vendre des biens communaux.

Monsieur Alexandre Ribot pense qu'il faut commencer par faire une liste des choses à vendre en priorité.

Madame Françoise Butré prendra contact avec les fournisseurs pour voir s'il est possible de faire des économies au niveau des copieurs et de la téléphonie.

Monsieur Cédric Bricaud verra les associations qui occupent des locaux communaux pour leur demander de faire des économies sur le chauffage.

Il faudra également veiller que tout ce qui est facturable est facturé. Un point mensuel sera fait

avec le maire et les adjoints et, ensuite, communiqué en réunion de conseil municipal.

Les agents municipaux seront amenés à effectuer plus de travail en interne car cela demande des investissements peu coûteux.

Madame Dany Nivelles demande s'il ne suffit pas d'arrêter les travaux de l'avenue Pineau.

Monsieur Pascal Brunet indique que Melle a lancé les travaux sur sa partie. Les élus pensent qu'il faut terminer ce chantier car la commune a encore une marge pour l'investissement et l'avenue Pineau aura une partie qui ne sera pas faite au milieu ; ce ne serait pas beau.

Madame Fabienne Manguy précise qu'il n'est pas possible de faire des économies sur toutes les commissions car certaines n'ont pas un gros budget.

D'autre part, Monsieur Pascal Brunet annonce que, jusqu'à présent, les jours que les agents de la commune avaient sur leur compte-épargne temps pouvaient être pris en jours de congés, être pris en compte au titre de Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP), ou indemnisés (au delà du vingtième jour pour ces 2 dernières options).

Au vu du budget de la commune, le Maire propose que la commune modifie les termes de la précédente délibération et ne propose plus l'indemnisation des jours du CET.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil décident de modifier la précédente délibération concernant le Compte Epargne Temps en ce qui concerne les jours épargnés :

- supprime la possibilité d'indemnisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Monsieur Brunet souligne aussi qu'il va falloir voir ce qui est proposé pour les agents qui ont beaucoup de jours sur leur CET.

#### 7- Révision des tarifs et des règlements intérieurs des salles et terrains communaux

Madame Astrid Sublen présente le travail fait en commission par rapport aux différents tarifs des locations.

En effet, les tarifs qui existaient pour les locations de salles et terrains communaux étaient nombreux et il était compliqué de s'y retrouver. D'autre part, en ce qui concerne la location de vaisselle par exemple, les tarifs proposés augmentaient de façon exponentielle la location de la salle.

Le tableau ci-dessous est présenté afin d'étudier les propositions de tarifs :

#### Tarifs locations diverses

Salle polyvalente avec cuisine	Location non lucrative				Location lucrative			
	commune		Hors com		commune		Hors com	
	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
4h	40,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €	60,00 €	70,00 €	90,00 €	100,00 €
48h	150,00 €	170,00 €	400,00 €	420,00 €				
72h	200,00 €	230,00 €	500,00 €	530,00 €				
Heures supp	10,00 €	15,00 €	10,00 €	15,00 €	10,00 €	15,00 €	10,00 €	15,00 €
Tivolis	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €				
Tables	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €				
Chaises	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €				
Caution salle	300,00 €				300,00 €			
Caution sono, vidéo projecteur	200,00 €				200,00 €			
Vaisselle, ustensiles et accessoires de cuisine, appareils électriques :				50,00 €				
Fontaine à café				10,00 €				

Salle Maurice Martin	Location non lucrative				Location lucrative			
	commune		Hors com		commune		Hors com	
	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
Tarif à l'heure	0,00 €	0,00 €	5,00 €	6,00 €	10,00 €	11,00 €	15,00 €	17,00 €
4h	20,00 €	25,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	45,00 €	60,00 €	70,00 €
24h	50,00 €	65,00 €	75,00 €	90,00 €				
Heures supp	5,00 €	6,00 €	5,00 €	6,00 €	5,00 €	6,00 €	5,00 €	6,00 €
Caution salle	150,00 €				150,00 €			

L'épine	commune	Hors com
24h	30,00 €	75,00 €

Location matériel chez particuliers	commune	Hors com
Location tivolis	50,00 €	interdit
Tables	5,00 €	interdit
Chaises	0,50 €	interdit

Les modifications des règlements intérieurs seront étudiés lors d'une prochaine réunion ainsi que les tarifs des vaisselles à remplacer, suite à casse ou perte.

#### 8- Percement avenue Pineau

Monsieur Pascal Brunet indique que, maintenant, les travaux de l'avenue Pineau sont terminés, qu'il faut prévenir les percements de l'enrobé, sauf en cas d'urgence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident :

- que le percement de l'enrobé de l'avenue Pineau est interdit sauf en cas de nécessité absolue ;
- précise que si un percement doit être fait sur l'avenue Pineau, la commune se réserve le droit de demander au responsable de refaire l'intégralité de l'enrobé ;
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Il est nécessaire de prévoir des barrières et des plots pour que les camions ne stationnent pas sur la piste cyclable.

#### 9- Plan de désherbage

Madame Françoise Butré nous fait part de la rencontre avec Monsieur Chambon de la Fredon pour discuter du plan de désherbage de la commune. En effet, il y a quelques années, il y en a déjà eu qui est aujourd'hui obsolète. Il a indiqué que le coût s'élève à 5 575 € avec une possibilité de subvention de 70 % + 10 % supplémentaires du Conseil Départemental. Pour toute demande de subvention pour de l'achat de matériel par exemple, un plan de désherbage récent est obligatoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent :

- la commande d'un plan de désherbage à la Fredon ;
- autorise la Maire à demander les subventions correspondantes ;
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Monsieur Alexandre Ribot demande s'il n'est pas possible de bétonner avec du béton désactivé certaines zones. Les élus pensent qu'il faut étudier les différentes possibilités d'entretien des espaces communaux en fonction des besoins, mais qu'il ne faut écarter aucune solution.

#### *10- Présentation du power point suite à la réunion du 1er février 2017 aux agents avec propositions d'orientations 2017*

Monsieur Paacal Brunet informe qu'une réunion a eu lieu le mercredi 1er février au matin avec l'ensemble des agents de la commune. Lors de cette réunion il a été évoqué différents points comme le budget, le bilan des travaux de 2016, la mise à jour du Document Unique... Il a été précisé qu'il va être nécessaire d'organiser un exercice d'évacuation au moins une fois par an. Monsieur Pascal Brunet précise que chaque agent a parlé de son travail ou des changements qui ont eu lieu dans son travail au reste de l'équipe.

Cette réunion était intéressante et s'est déroulée dans une bonne ambiance ; elle permet également à l'ensemble des agents de se retrouver au moins une fois par an.

Il y a ensuite eu une réunion avec le personnel technique, uniquement pour parler du « zéro phyto » et écouter leurs préconisations sur l'entretien des différentes zones.

Il ne faut pas laisser cette réunion sans suite ; il faut être présent auprès des agents, c'est un travail qui représente au moins un mi-temps.

Monsieur Christophe Labrousse pense qu'il sera nécessaire de voir dans chaque village l'entretien à prévoir.

#### 11- Bilan sur le recensement

Monsieur Christophe Labrousse indique que le recensement s'est bien passé ; cela représente 479 adresses, mais le retour internet est très faible (un peu plus de 20 %). Le recensement se termine le 18 février, mais les agents auront normalement terminé demain sur notre commune. Les premiers chiffres seront connus en juin, normalement.

#### 12- Point suite à la fusion des 4 anciennes communautés de communes à l'échelle du Pays Mellois au 1/1/2017

Madame Françoise Butré indique qu'il y a eu un conseil communautaire la semaine dernière, mais qu'il s'agissait principalement de désignation de délégués pour différentes structures.

Monsieur Christophe Labrousse explique que, pour l'instant, la mise en place de cette nouvelle communauté est assez compliquée.

#### 13- Organisation du 14 juillet

Une réunion a eu lieu pour l'organisation du 14 juillet avec les communes de Melle et de Saint-Martin-les-Melle. Le feu d'artifice aurait lieu sur Melle (le 13 au soir) et, le 14, le repas se déroulerait sur Saint-Léger ; l'apéritif serait offert par les 3 communes. Une nouvelle réunion sera fixée lieu en mars pour continuer l'organisation de cette manifestation.

#### 14- Optimisation du parc automobile de la commune

Monsieur Pascal Brunet informe que la Fiat Punto roule très peu, et même de moins en moins. Vu le coût de l'entretien, l'assurance... il n'est pas rentable de la garder. Plusieurs solutions peuvent être envisagées, comme par exemple la louer par l'intermédiaire du CCAS pour les gens qui n'ont pas de véhicule sur la commune et qui en ont besoin. Il faut aussi envisager la vente pure et simple de ce véhicule.



Les différentes propositions seront étudiées et présentées lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

#### 15- Compte-rendu de la réunion du Conseil des sages

Madame Michelin Guérin indique, ensuite, qu'une réunion du Conseil des Sages a eu lieu en janvier (il y avait 5 personnes) et une autre début février (avec 6 personnes, dont 1 couple). D'après les informations trouvées, il ne faudrait ni de couple, ni d'élus dans le conseil des sages.

Monsieur Christophe Labrousse et Madame Françoise Butré ne voient pas pourquoi les couples ne sont pas autorisés. Ils précisent que c'est la commune qui va rédiger son règlement intérieur pour le fonctionnement de cette entité.

Madame Michelin Guérin précise que, suite à la dernière réunion, chaque personne devait essayer de trouver au moins une personne supplémentaire qui serait susceptible de venir à ces réunions. Après avoir fait le point, il y aurait aujourd'hui 9 personnes, sans elle.

Madame Françoise Butré indique que, pour la mise en place du chemin de randonnée, il a été dit qu'il fallait des informations historiques à faire figurer sur le dépliant et elle souhaite savoir si ce projet peut intéresser le conseil des sages.

La prochaine réunion aura lieu le 7 mars à 17h.

Monsieur Christophe Labrousse dit qu'il souhaite que ce soit Madame Micheline Guérin qui soit responsable de ce projet.

Il propose ensuite de faire le point des différentes commissions.

#### 11- Point des différentes commissions

##### *Commission environnement*

Madame Françoise Butré indique qu'une réunion de la commission a eu lieu le 25 janvier. Ils ont rencontré Monsieur Jean-François Mourier à propos de la plantation au lieu dit « Les Epinats ». Les noyers ne poussent pas, il faut plutôt prévoir des plantations d'arbres fruitiers.

En ce qui concerne la Trame Verte et Bleue, le devis pour les panneaux est fait, et il est également prévu de prolonger le cheminement jusqu'au lotissement.

Il faut prévoir l'achat de matériel pour l'entretien sans produits phytosanitaires.

En ce qui concerne le chemin limitrophe entre Lezay et Saint-Léger-de-la-Martinière, le chemin a été nettoyé par les jeunes du Lycée Agricole.

Proposition est faite de supprimer le passage de la balayeuse l'été et aussi d'arrêter les plantations de fleurs car elles sont volées.

Ces deux propositions sont approuvées par les conseillers.

Madame Françoise Butré indique que nous avons reçu une demande d'un habitant du Coudray qui veut acheter un bout de terrain appartenant à la commune. Il faut vérifier s'il y des drainages sur ce terrain pour, au moins, garder un droit d'intervention.

Il y a eu une rencontre avec Monsieur Masclef à propos du nouveau chemin de randonnée qui pourrait être fait avec départ de La Martinière.

Il faut demander 2 droits de passage et établir des conventions, un droit de passage à Monsieur Magnan qui a déjà donné son accord, et un autre à Monsieur Nivelles, à demander.

Ce chemin pourrait être inscrit au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenades et de Randonnées.

Suite à la demande de Monsieur le Président du Conseil Départemental, il serait souhaitable :

1) que ce chemin propice à la randonnée non motorisée soit inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

En effet, la loi n° 83663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 838 du 7 janvier 1983 relative à la

répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat, a confié aux Départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, après avis des communes conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée.

L'établissement de ce plan permet d'assurer la pérennité des itinéraires existants et de réserver certains chemins en vue d'une utilisation ultérieure ;

- 2) de donner notre accord sur la mise en œuvre du circuit de randonnées dans le cadre de la charte de qualité, dont le tracé sur fond cadastral est joint en annexe ;
- 3) d'adopter le protocole d'entretien des sentiers de randonnées.

C'est pourquoi le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable, quant à l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dont la maîtrise est assurée par le Conseil Départemental ;
- propose, pour la commune, l'inscription du chemin avec le report sur plan cadastral signé joint en annexe ;
- donne un avis favorable pour la mise en œuvre et l'édition d'un itinéraire de randonnée dans le cadre de la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » ;
- adopte le protocole d'entretien des sentiers de randonnées ;
- donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions nécessaires, quant à l'application de cette délibération.

Le 31 mars, à 20h, aura lieu une sortie pour observer les crapauds, grenouilles... est-ce qu'on remet les prix du concours photos en même temps ? Peut-on prévoir une exposition sur le thème de l'eau ?

Les élus pensent qu'il faut prévoir ces 2 idées en même temps que cette soirée d'observation.

Monsieur Pascal Brunet demande s'il faut prévoir de mettre les bancs sur la Trame Verte et Bleue également ?

Comme ils sont prêts, il est décidé de demander qu'ils soient posés avant cette date.

En ce qui concerne les animations « jeunesse » pendant les vacances, il va y avoir de la gravure sur verre, ou une animation au Loup Garou pour faire soit du cheval, de la moto ou le nourrissage des animaux.

Pour la journée de la jeunesse du 1er mai, une course de vélos va être organisée ; une demande va être faite pour permettre l'achat de différentes choses comme un goûter...

Il y a eu un conseil d'école avec, à l'ordre du jour, entre autres, les modifications d'horaires des APS.

#### *Commission bâtiments*

Monsieur Cédric Bricaud indique qu'il y a eu une réunion de la commission le 9 février pour les travaux à prévoir. Une réflexion a été lancée en ce qui concerne la réhabilitation du bâtiment Polo. Pendant 2 jours, il a accompagné Madame Fouché-Madier du cadastre pour la mise à jour des dernières constructions. C'est très intéressant et il n'y a pas eu de difficultés particulières.

#### *Commission voirie*

Monsieur Pascal Brunet précise qu'il n'y a rien de spécial par rapport à janvier. Les agents municipaux font de la peinture. La semaine prochaine, ils réaliseront des aménagements sur la Trame Verte et Bleue et devront aussi nettoyer la fontaine du Sablon.

La Commune va recevoir des factures d'investissement avant le vote du budget car il a fallu remplacer du matériel pour le service technique.

Afin de pouvoir payer ces factures, il est nécessaire d'autoriser le maire à les mandater avant le

vote du budget dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget primitif de la commune en 2016.

Les dépenses suivantes sont à prévoir :

Opération : 0022, Article : 2158

- HDM : 391,20 € (pour l'achat d'une tronçonneuse)
- Disko Métal : 443,76 € (pour l'achat d'une ponceuse)

Après en avoir délibéré les membres du conseil autorisent le maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget.

En ce qui concerne la défense incendie, Saint-Martin-les-Melle travaille avec un bureau d'études car il y a des achats de terrains à prévoir, des conventions avec les propriétaires de terrains... il vaut donc mieux que le travail soit fait dans les règles.

Monsieur Bernard Neige souligne qu'il faudra, ensuite, pouvoir les remplir.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'un devis a été demandé pour la réalisation d'un film sur Saint-Léger dans le cadre du rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs.

En ce qui concerne les migrants, la personne qui s'occupait d'eux a été remplacée. Le Centre passerait CADA, mais cela implique de nombreux changements, y compris concernant le financement.

#### *17- Questions diverses*

16 juillet : course cycliste des Deux-Sèvres avec passage sur Saint-Léger, rond point du Pinier.

26 février : course motos, quads

Madame Micheline Guérin informe que les poubelles près de l'église servent de déchetterie, et que ces « objets » ne sont pas ramassés.

Les élus s'interrogent sur ce qui pourrait être fait : prévenir la Communauté de communes en demandant une signalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h35

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU